



DELIBERATION N° 2021-26

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 07 décembre à 18h30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23 / Quorum à atteindre en crise sanitaire (45/3+1) : 16

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 28

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 31

Présents pour le quorum : 28

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	PIQUET Sandra	Suppléante de	Mme STEPHO	CA Pays de Dreux	GARNAY
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

Absents excusés ayant donné Pouvoir : 3

M.GATINE Jean-Pierre CA Evreux Portes de Normandie donne pouvoir à Mme VIBOUD

Mme DE PIEDOÛE Caroline CA Pays de Dreux BERCHERES-SUR-VESGRE donne pouvoir à M.LEMOINE

Mme DE SOUSA Evelyne CA Pays de Dreux BONCOURT donne pouvoir à M. RIGOURD

Absents excusés : 10

M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire		CA Pays de Dreux	ANET
Mme BRETTE Ophélie	Suppléante de	M. MARIGNIER	CA Pays de Dreux	ANET
Mme COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
Mme GUNTNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M. POLIDOR Hervé	Suppléant de	Mme GUNTNER	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

Délégués également présents (sans voix délibérative) : XXXXX

M. DAIGREMONT Jérôme Suppléant de M. COENON CA Pays de Dreux ABONDANT

Mme VIBOUD est nommée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le règlement intérieur fixe les règles de discipline intérieure au SBV4R. Il vient en complément des dispositions statutaires issues respectivement :

- De la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- De la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale et des décrets pris pour l'application de ces deux lois.

Il comporte également des mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Il s'impose à chaque agent employé par le SBV4R, quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services.

Y sont notamment détaillés :

- Les dispositions relatives à l'organisation du travail
- Les règles de vie au sein du SBV4R
- Les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les conditions d'utilisation des véhicules de service

Ce règlement intérieur du personnel a reçu un avis favorable n° 2021/RG/056 du Comité technique le 27 septembre 2021 et a été préalablement affiché conformément aux dispositions du code du travail et du code général des collectivités territoriales.

Il entrera en vigueur le 01/01/2022 après adoption par l'assemblée délibérante.

Un exemplaire du règlement sera remis à chaque employé qui en accuse réception et lecture. Dès ce moment, le règlement intérieur du personnel est opposable.

Le Président, la Responsable des Affaires Générales et le Responsable Technique sont tenus et chargés de son application.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** le règlement intérieur du personnel joint à la délibération.

- **De fixer** son entrée en vigueur à la date du 01/01/2022.
- **De communiquer** à chaque agent un exemplaire du présent règlement.

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,



Daniel RIGOURD

*Document rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture, le*

Le Président,



Daniel RIGOURD

